



Bruxelles, le 29 juin 2023

CM 3645/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0168(NLE)

PECHE
PROCED
UK
N

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8174

Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2022/109 du 27 janvier 2022 établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et le règlement (UE) 2023/194 du 30 janvier 2023 établissant, pour 2023, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et établissant, pour 2023 et 2024, de telles possibilités de pêche pour certains stocks de poissons d'eau profonde

- Adoption du règlement du Conseil;
- Approbation de la déclaration du Conseil et de la Commission

= FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 3630/23 du 28 juin 2023 a été clôturée le 29 juin à 11 heures.

Veillez noter ce qui suit:

- 1) Toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption du règlement du Conseil visé en objet, qui figure dans le document ST 10377/23. La majorité qualifiée requise a été atteinte. Dès lors, le règlement du Conseil susmentionné est adopté.
- 2) Toutes les délégations ont voté en faveur du projet de déclaration du Conseil et de la Commission qui figure dans le document ST 10375/23 ADD 1. Par conséquent, la déclaration susmentionnée du Conseil et de la Commission est approuvée.

Les déclarations figurant dans le document ST 10375/23 ADD 1 figureront dans le relevé des actes adoptés selon la procédure écrite en tant que déclarations destinées à être inscrites au procès-verbal du Conseil, conformément à l'article 12, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement intérieur du Conseil.

Le secrétariat général du Conseil tient à remercier les délégations et la Commission pour leur coopération.
